

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 25/09/2023**OBJET : Avenant n°1 à la convention d'occupation d'un local avec l'association des cantines de Anse****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 24****Nombre d'exprimés : 26****Date convocation 19/09/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaients présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD (arrivée au point n°5), Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Xavier FELIX
Ludivine CHIERICI à Bruno PONNET

Excusés

Linda BEGGUI
Fabrice MORICHON
Alexis VERMOREL

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Xavier FELIX est désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le



ID : 069-216900092-20230925-128_2023-DE

Daniel POMERET expose que suite à l'augmentation importante du coût de l'énergie, il est proposé de demander une participation forfaitaire aux frais d'énergies d'un montant de 1000€ par mois à compter du 1^{er} septembre 2023 à l'association des cantines de Anse pour l'utilisation des locaux de la cantine à l'école Marcel PAGNOL.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une participation forfaitaire aux frais d'énergies d'un montant de 1000€ par mois à compter du 1er septembre 2023 à l'association des cantines de Anse pour l'utilisation des locaux de la cantine à l'école Marcel PAGNOL,

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire

